



EUROPEAN COMMISSION

Brussels, 16 AVR. 2010
C/2010/ 2297

Dear President,

I would like to thank the Chamber of Deputies of the Italian Parliament for its comments sent on 14 of December 2009, regarding the Communication from the Commission "An area of freedom, security and justice serving the citizen, wider freedom in a safer environment" {COM (2009) 262}. Your opinion contains a large amount of helpful ideas and recommendations.

In line with the Commission's decision to encourage national Parliaments to react to its proposals to improve the process of policy formulation, we welcome this opportunity to respond to your comments. I enclose the Commission's response and hope you will find this a valuable contribution to your own deliberations.

I look forward to continuing this fruitful exchange of information,

Yours sincerely,

Maroš Šefčovič
Vice-President of the European Commission

Mr Gianfranco FINI
President of the Chamber of Deputies
Italy



COMMISSION EUROPEENNE

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE À L'AVIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ITALIENNE.

COM (2009)262 - COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN - UN ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS UNE LIBERTÉ PLUS GRANDE DANS UN ENVIRONNEMENT PLUS SÛR.

La Commission européenne remercie la Chambre des députés italienne pour la transmission de la résolution des commissions des affaires constitutionnelles et des affaires judiciaires réunies concernant le programme de Stockholm.

Ce programme a été adopté le 11 décembre dernier par le Conseil européen. C'est un programme ambitieux qui trace les perspectives pour l'espace de liberté de sécurité et de justice dans les 5 années à venir. Il reprend un grand nombre des propositions formulées par la Commission dans sa Communication du 10 juin 2009 et recoupe la plupart des priorités que vous soulignez dans votre document.

Ce programme est aussi le fruit d'un important travail de concertation impliquant le Parlement européen ainsi que les parlements nationaux qui ont été associés, notamment à l'occasion d'une rencontre interparlementaire les 16 et 17 novembre 2009.

Comme le souhaitait la Commission, le programme de Stockholm insiste sur l'importance de mettre le citoyen au centre des prochaines étapes de la construction de l'espace de liberté de sécurité et de justice. C'est clairement un programme pour l'action: il met fortement l'accent sur l'importance de la mise en œuvre concrète des politiques et confie en tout plus de 200 mandats à la Commission.

L'importance accordée à la méthode est une des innovations importantes du programme de Stockholm. Le texte met l'accent sur la mise en œuvre de l'acquis de l'espace de liberté de sécurité et de justice, sur la formation des professionnels (policiers, douaniers, juges, procureurs...), sur l'amélioration de la qualité de la législation, sur la nécessité de moyens financiers à la hauteur de nos ambitions politiques.

En matière de protection des droits fondamentaux, le programme de Stockholm intègre les avancées liées à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et prévoit notamment l'adhésion rapide de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme.

Comme le souligne la résolution, il insiste sur l'importance d'assurer le plein exercice de la liberté de circulation notamment en assurant un monitoring effectif de la mise en œuvre de la directive 2004/38 . Il insiste aussi sur l'importance de la protection des plus vulnérables en luttant contre les discriminations, en protégeant les droits de l'enfant, et en renforçant le soutien aux victimes. Il met également l'accent sur la protection des données personnelles proposant entre autre la création d'une certification européenne des technologies et services protecteurs de la vie privée.

En matière de justice, le programme de Stockholm confirme le caractère fondamental du principe de reconnaissance mutuelle qui reste "la pierre angulaire" de l'espace judiciaire européen. Il appelle à l'émergence progressive d'une culture judiciaire européenne respectant la diversité des systèmes juridiques et au renforcement de la confiance mutuelle. Il insiste aussi sur l'accès à la justice partout dans l'Union en encourageant la poursuite du développement d'e-justice.

En matière pénale, le texte insiste sur l'importance de se concentrer sur les problèmes pratiques rencontrés par la coopération judiciaire pénale. Il insiste notamment sur la création d'un instrument global en matière de recueil de la preuve, sur la reconnaissance mutuelle des mesures de protection des témoins ou des victimes, et sur un programme de mesures en matière de déchéances de droits.

Concernant le rapprochement du droit pénal, le programme de Stockholm considère que les actes criminels, dans des domaines de criminalité particulièrement grave revêtant une dimension transfrontière devraient faire l'objet d'incriminations communes et de niveaux sanctions rapprochés. Il insiste par ailleurs sur le rapprochement en matière de garanties procédurales en matière pénale et ouvre la porte à des travaux préliminaires en matière de conditions de détention dans les prisons.

En matière civile, le programme préconise la disparition progressive de l'exéquatur, complétée, lorsque nécessaire, par des mesures de rapprochement du droit procédural et d'harmonisation des règles de conflits de loi. Il invite à poursuivre les travaux en matière de reconnaissance mutuelle pour les matières encore non couvertes (successions, conséquences patrimoniales de la séparation des couples), suggère de consolider l'acquis ce qui pourrait prendre la forme d'une codification des règles de droit international et met l'accent sur les questions d'exécution des jugements transnationaux.

Il mentionne aussi l'amélioration des modes alternatifs de règlement des litiges, en particulier en droit de la consommation, et l'importance d'aider les citoyens à surmonter les barrières linguistiques lorsqu'ils se trouvent confrontés à des litiges transnationaux.

En matière de sécurité, le programme de Stockholm appelle à l'élaboration d'une stratégie de sécurité intérieure qui comporte un volet fort lié à la lutte contre la criminalité organisée et à la lutte contre le terrorisme. Concernant la lutte contre la criminalité organisée, le programme souligne l'importance d'une meilleure coordination de l'action et d'une mobilisation plus forte des moyens existants, notamment à travers Europol pour obtenir des résultats opérationnels. Il met l'accent en particulier sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie, la cybercriminalité, la criminalité financière, particulièrement la corruption, et le trafic de drogue, domaines dans lesquels seule une action concertée et étroitement coordonnée au niveau européen peut permettre des résultats.

Le programme de Stockholm appelle également l'Union "à veiller à ce que tous les instruments soient mobilisés dans la lutte contre le terrorisme, dans le plein respect des droits fondamentaux". La lutte contre le terrorisme suppose de renforcer le travail de prévention, en luttant contre la radicalisation, en surveillant davantage l'utilisation d'internet à des fins terroristes, en développant la vigilance concernant le risque d'utilisation de matériaux nucléaires, radiologiques, bactériologiques, et cliniques (NRBC) par des groupes terroristes.

En matière de contrôle de l'accès au territoire, le programme appelle au renforcement du rôle de Frontex pour mieux exprimer la solidarité européenne dans le contrôle des frontières et souligne l'importance du renforcement de la capacité des Etats tiers en matière de surveillance des frontières.

En matière de migration, le programme de Stockholm construit sur le pacte pour l'asile et l'immigration adopté l'année dernière. Il réaffirme l'importance de l'approche globale et d'un partenariat renforcé avec les Etats tiers et les Etats de transit.

Il souligne l'importance d'organiser l'immigration légale et d'accorder un niveau élevé et uniforme de droits aux immigrants légaux tout en développant une politique d'intégration dynamique. La lutte contre l'immigration clandestine doit parallèlement se poursuivre avec détermination. Le programme de Stockholm insiste ainsi sur la politique des retours, la possibilité pour Frontex de financer les retours forcés et met l'accent sur l'importance des accords de réadmission. La question des mineurs non accompagnés est développée.

En matière d'asile, le programme confirme l'objectif d'un système européen commun d'asile en 2012. La Commission regrette toutefois que l'objectif de reconnaissance mutuelle des décisions à terme ait disparu. Le programme souligne également sur ce sujet l'importance de travailler avec les Etats tiers pour améliorer le respect par ceux-ci des standards internationaux en matière de droit d'asile.

Les priorités du programme de Stockholm reflètent ainsi largement les préoccupations exprimées par la chambre des députés italiens dans son avis.

La Commission rédige actuellement un plan d'action pour la mise en œuvre de ce programme. Ce plan d'action sera adopté par le Conseil européen en juin prochain au cours de la présidence espagnole. La nouvelle Commission, qui a pris ses fonctions le 10 février 2010, sera pleinement impliquée tant dans la définition que dans la mise en œuvre de ce plan d'action dont l'importance pour les citoyens européens est essentielle.